

République Algérienne Démocratique et populaire

Wilaya De M'Sila

Daïra De Ain El Hadjel

commune De Ain El Hadjel

NIF:098428175035910

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC
EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° 02/2026**

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public, et suite à l'avis d'appel d'offres N°02/2026 APC AIN EL HADJEL relatif à :

Entretien des chemin communal N°01 reliant la route nationale N° 40 à Ouled Djedi via Ouled Ali , sur une distance de 02 km

- paru dans les quotidiens nationaux « AL-WASAT » et « Le Géant Sportif » en date du 04/04/2026 ;Et presse électronique « algerie patriotique» et « elmoudjaz.d» en date du 05/04/2026 , BOMOP semaine du 12 au 18 avril 2026 . sous le (ANEP : 2616011730)

Le président de l'Assemblée Populaire Communale de AIN EL HADJEL informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis l'appel d'offres qu'après d'évaluation des offres le marché est attribué provisoirement à les entreprises suivantes:

Projet	Entreprise	N° Identification Fiscale	Montant de l 'offre DA	Délai de réalisat ion	Note	Observation
Entretien des chemin communal N°01 reliant la route nationale N° 40 à Ouled Djedi via Ouled Ali , sur une distance de 02 km	lamri youcef	17828450029610402800	19.144.125.00DA	04 mois	84 pts	qualifiée techniquemen t et moins- disant

-Conformément à l'article 82 alinéa 2 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire dans les (10) dix jours qui suivent la première publication du présent avis d'attribution provisoire du marché.

-Conformément à l'article 82 alinéa 5 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaire n'ayant pas été choisis par le service contractant désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres est invité de se rapprocher du siège de l'APC ,au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.